



# Fiche Inscription

## STAGE US LAVAL 2026

### INFORMATIONS DU STAGIAIRE :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... Âge : .....

Adresse des parents : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : ..... Personne à contacter : .....

### CATEGORIE :

U11/U12 AVENIR (2014-2015)     U13/U14 AVENIR (2012-2013)     ESPOIRS (2010-2011)

### FICHE SANITAIRE :

ALLERGIE(S) : oui / non .....

ANTECEDENTS MEDICAUX : .....

BLESSURES antérieures:

Entorse(s) / Fracture(s) : .....

Autres : .....

Site d'hospitalisation privilégié : .....

Signature : ( lu et approuvé )

### Autorisations :

#### Autorisation parentale

Nom / Prénom : .....

Autorise ma fille ou mon fils à participer aux activités sportives encadrées par des éducateurs diplômés, le club se retire de toutes responsabilités en cas d'accident pouvant intervenir lors des activités

Signature : ( lu et approuvé )

#### Droit à l'image

Nom / Prénom : .....

J'autorise le club de l'US Laval à filmer et prendre des photos de l'enfant lors des divers activités. Ces photos pourront être diffusés sur les réseaux sociaux ( Instagram, Facebook )

Signature : ( lu et approuvé )

### SESSIONS

DU 16 AU 18 FEVRIER 2026 - AVENIR (2011-2015)

50 €

DU 13 AU 15 AVRIL 2026 - AVENIR (2014-2015)

60 €

DU 20 AU 22 AVRIL 2026 - AVENIR (2011-2013)

60 €

DU 6 AU 8 JUILL ET 2026 - AVENIR / ESPOIR (2010-2013)

70 €

# REGLEMENT INTERIEUR

## 1. Assurance :

Les stagiaires doivent être titulaires et couverts par une assurance.

L'assurance « responsabilité civile de particulier » ainsi que « individuel accident »

L'US LAVAL dégage toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, de perte de bien personnels ainsi que des dommages physiques conséquents à l'utilisation des installations et de ses services,

## 2. Déroulement de la section :

Les éducateurs prennent en charge les stagiaires de 17h30 à 19h00 le vendredi soir.

L'US LAVAL décline toute responsabilité en dehors de ces horaires ;

Les groupes de travail sont réalisés par année d'âge, suivant le niveau de pratique des stagiaires, le responsable du stage décidera de modifier les groupes de travail s'il juge ceci nécessaire ;

La non-restitution ou dégradation de matériel donne lui à facturation ;

## 3. Sanctions :

Vous autorisez, en tant que représentant légal, L'US LAVAL à interrompre temporairement et/ou à renvoyer définitivement le/la stagiaire de la section si son comportement est jugé inapproprié par le responsable du stage pour le bon déroulement du stage. Le renvoi du stage pour raison disciplinaire ne pourra pas donner lieu à un quelconque remboursement.

## 4. Annulation :

L'US LAVAL se réserve le droit d'annuler les séances , sans préavis, selon les circonstances

NOM et Prénom (du représentant légal), .....

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »